



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX  
DE LA COMPOSANTE  
SJE**

**Le Président de l'Université**

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;  
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;  
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

**ARRÊTE**

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER Droit comparé Parcours Droit comparé et droit international des échanges dans les espaces francophones	M1 S1	JUHEL Christophe	PR	<a href="mailto:christophe.juhel@univ-perp.fr">christophe.juhel@univ-perp.fr</a>	* BAISET Didier BOUNOL Romain MICOU Evelyne N'GOMA Bertin	PR MCF PAST Personnalité qualifiée
	M1 S2	JUHEL Christophe	PR	<a href="mailto:christophe.juhel@univ-perp.fr">christophe.juhel@univ-perp.fr</a>	* BAISET Didier LE DANTEC Aude MICOU Evelyne N'GOMA Bertin	PR MCF PAST Personnalité qualifiée
	M2 S3	JUHEL Christophe	PR	<a href="mailto:christophe.juhel@univ-perp.fr">christophe.juhel@univ-perp.fr</a>	* BAISET Didier SAIDI Benoît SISTACH Dominique N'GOMA Bertin	PR MCF LRU MCF Personnalité qualifiée
	M2 S4	JUHEL Christophe	PR	<a href="mailto:christophe.juhel@univ-perp.fr">christophe.juhel@univ-perp.fr</a>	* DOAT Mathieu BOUNOL Romain MICOU Evelyne N'GOMA Bertin	PR MCF PAST Personnalité qualifiée

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 20 novembre 2024

Le Président

Yvan AUGUET





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX  
DE LA COMPOSANTE  
SJE**

**Le Président de l'Université**

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;  
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;  
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances;  
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

**ARRÊTE**

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
Capacité en Droit <i>Perpignan et Narbonne</i>		SISTACH Dominique	MCF	<a href="mailto:sistach@univ-perp.fr">sistach@univ-perp.fr</a>	SOUCHAY Anne-Lise SAIDI Benoît * ESCALE Raymond	MCF MCF LRU PAST

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 20 novembre 2024

Le Président

*Yvan AUGUET*





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX  
DE LA COMPOSANTE  
SJE**

**Le Président de l'Université**

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;  
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;  
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

**ARRÊTE**

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE Droit Perpignan	L1 S1 (et LAS et LOSC)	VALETTE Vanessa	PR	<a href="mailto:valette@univ-perp.fr">valette@univ-perp.fr</a>	THIBAUT Emmanuel RAGIMBEAU Laure * EUZET Christophe	PR MCF MCF
	L1 S2 (et LAS et LOSC)	EUZET Christophe	MCF	<a href="mailto:euzechristophe@aol.com">euzechristophe@aol.com</a>	JUHEL Christophe * BAISET Didier LE DANTEC Aude	PR PR MCF
	L2 S3 (et LOSC)	SOUSSE Marcel	MCF	<a href="mailto:marcel.sousse@univ-perp.fr">marcel.sousse@univ-perp.fr</a>	* PLANES Karine MOULENAT Christine SISTACH Dominique	MCF MCF MCF
	L2 S4 (et LOSC)	DORANDEU Nicolas	PR	<a href="mailto:dorandeu@univ-perp.fr">dorandeu@univ-perp.fr</a>	* SOUSSE Marcel MABA Alban JACOB Jean	PR MCF MCF
LICENCE Droit Perpignan Parcours Droit privé	L3 S5 (et LOSC)	DINH Mai-Lan	MCF	<a href="mailto:mai-lan.dinh@univ-perp.fr">mai-lan.dinh@univ-perp.fr</a>	* CALMETTE Jean-François LECLERC Frédéric LUCAS Katia	MCF PR MCF
	L3 S6 (et LOSC)	DINH Mai-Lan	MCF	<a href="mailto:mai-lan.dinh@univ-perp.fr">mai-lan.dinh@univ-perp.fr</a>	* MABA Alban BRINGMANN Nicole EUZET Christophe	MCF PAST MCF
LICENCE Droit Perpignan Parcours Droit public	L3 S5 (et LOSC)	DINH Mai-Lan	MCF	<a href="mailto:mai-lan.dinh@univ-perp.fr">mai-lan.dinh@univ-perp.fr</a>	* CALMETTE Jean-François LECLERC Frédéric LUCAS Katia	MCF PR MCF
	L3 S6 (et LOSC)	DINH Mai-Lan	MCF	<a href="mailto:mai-lan.dinh@univ-perp.fr">mai-lan.dinh@univ-perp.fr</a>	* MABA Alban BRINGMANN Nicole EUZET Christophe	MCF PAST MCF

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 20 novembre 2024

Le Président

Yvan AUGUET





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX  
DE LA COMPOSANTE  
SJE**

**Le Président de l'Université**

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;  
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;  
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

**ARRÊTE**

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE Droit Narbonne	L1 S1 (et LAS et LOSC)	LEROY Christophe	MCF	<a href="mailto:leroychris@wanadoo.fr">leroychris@wanadoo.fr</a>	* BOUNIOL Romain GOMY Marc DESERT Jérôme TRIBILLAC Arnaud	MCF MCF MCF Personnalité qualifiée
	L1 S2 (et LAS et LOSC)	GOMY Marc	MCF	<a href="mailto:gomy@univ-perp.fr">gomy@univ-perp.fr</a>	* LEROY Christophe DESERT Jérôme BLANC François-Pierre TRIBILLAC Arnaud	MCF MCF MCF Personnalité qualifiée
	L2 S3 (et LOSC)	ANDJECHAIRI Sarah	MCF	<a href="mailto:sarah.andjechairs@univ-perp.fr">sarah.andjechairs@univ-perp.fr</a>	* DOAT Mathieu JACOB Jean LE DANTEC Aude TRIBILLAC Arnaud	PR MCF MCF Personnalité qualifiée
	L2 S4 (et LOSC)	DOAT Mathieu	PR	<a href="mailto:mathieu.doat@univ-perp.fr">mathieu.doat@univ-perp.fr</a>	* BOUNIOL Romain SAIDI Benoit BLANC François-Pierre TRIBILLAC Arnaud	MCF MCF LRU MCF Personnalité qualifiée
LICENCE Droit Narbonne Parcours Droit privé	L3 S5 (et LOSC)	THOME Nathalie	MCF	<a href="mailto:nathalie.thome@univ-perp.fr">nathalie.thome@univ-perp.fr</a>	ROBINNE Sébastien JACOB Jean * ANDJECHAIRI Sarah TRIBILLAC Arnaud	MCF MCF MCF Personnalité qualifiée
	L3 S6 (et LOSC)	THOME Nathalie	MCF	<a href="mailto:nathalie.thome@univ-perp.fr">nathalie.thome@univ-perp.fr</a>	SOUCHAY Anne-Lise ROBINNE Sébastien * DOAT Mathieu TRIBILLAC Arnaud	MCF MCF PR Personnalité qualifiée
LICENCE Droit Narbonne Parcours Droit public	L3 S5 (et LOSC)	THOME Nathalie	MCF	<a href="mailto:nathalie.thome@univ-perp.fr">nathalie.thome@univ-perp.fr</a>	ROBINNE Sébastien JACOB Jean * ANDJECHAIRI Sarah TRIBILLAC Arnaud	MCF MCF MCF Personnalité qualifiée
	L3 S6 (et LOSC)	THOME Nathalie	MCF	<a href="mailto:nathalie.thome@univ-perp.fr">nathalie.thome@univ-perp.fr</a>	SOUCHAY Anne-Lise ROBINNE Sébastien * DOAT Mathieu TRIBILLAC Arnaud	MCF MCF PR Personnalité qualifiée

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 20 novembre 2024

Le Président

Yvan AUGUET





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX  
DE LA COMPOSANTE  
SJE**

**Le Président de l'Université**

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;  
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances;  
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

**ARRÊTE**

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE Administration Economique et Sociale (AES)	L1 S1	ROCHE Cynthia	PRAG	<a href="mailto:cynthia.roche@univ-perp.fr">cynthia.roche@univ-perp.fr</a>	MARCHAND Lucile HURE Maxime * DINH Mai-Lan DIAZ Andréa	MCF MCF MCF Personnalité qualifiée
	L1 S2	LIGNON Vincent	MCF	<a href="mailto:vincent.lignon@univ-perp.fr">vincent.lignon@univ-perp.fr</a>	* ROCHE Cynthia SOUCHAY Anne-Lise DESERT Jérôme DIAZ Andréa	PRAG MCF MCF Personnalité qualifiée
	L2 S3	ROCHE Cynthia	PRAG	<a href="mailto:cynthia.roche@univ-perp.fr">cynthia.roche@univ-perp.fr</a>	RAGIMBEAU Laure * ALCOLEA-BURETH Anne-Marie LE DANTEC Aude DIAZ Andréa	MCF PAST MCF Personnalité qualifiée
	L2 S4	MARCHAND Lucile	MCF	<a href="mailto:lucile.marchand@univ-perp.fr">lucile.marchand@univ-perp.fr</a>	LUCAS Katia ANDJECHAIRI Sarah * ROCHE Cynthia DIAZ Andréa	MCF MCF PRAG Personnalité qualifiée
	L3 S5	LIGNON Vincent	MCF	<a href="mailto:vincent.lignon@univ-perp.fr">vincent.lignon@univ-perp.fr</a>	* ROCHE Cynthia FREISSES Lucas BLANC François-Pierre DIAZ Andréa	PRAG Personnalité qualifiée MCF Personnalité qualifiée
	L3 S6	LIGNON Vincent	MCF	<a href="mailto:vincent.lignon@univ-perp.fr">vincent.lignon@univ-perp.fr</a>	SISTACH Dominique * ALCOLEA BURETH Anne-Marie PERCHE Caroline DIAZ Andréa	MCF PAST MCF Personnalité qualifiée

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 20 novembre 2024

Le Président

Yvan AUGUET





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX  
DE LA COMPOSANTE  
SJE**

**Le Président de l'Université**

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;  
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;  
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

**ARRÊTE**

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE PRO Métiers des administrations et collectivités territoriales <i>Perpignan</i>	L3 S5	LUCAS Katia	MCF	<a href="mailto:katia.lucas@univ-perp.fr">katia.lucas@univ-perp.fr</a>	* JUHEL Christophe LEAL Stéphanie TIXADOR Jérôme	PR Professionnelle Professionnel
	L3 S6	LUCAS Katia	MCF	<a href="mailto:katia.lucas@univ-perp.fr">katia.lucas@univ-perp.fr</a>	* LEROY Christophe NIVET David LEAL Stéphanie	MCF Professionnel Professionnelle

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 20 novembre 2024

Le Président

Yvan AUGUET





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX  
DE LA COMPOSANTE  
SJE**

**Le Président de l'Université**

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;  
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;  
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;  
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

**ARRÊTE**

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE PRO Activités juridiques : métiers du droit de l'immobilier Parcours Droit de l'immobilier Narbonne	L3 S5	COUSSENS-BARRE Thibaut	MCF LRU	<a href="mailto:thibaut.coussens@univ-perp.fr">thibaut.coussens@univ-perp.fr</a>	* BOUIN Frédéric ROBINNE Sébastien RIZZI Aldo	MCF MCF PAST (Professionnel)
	L3 S6	COUSSENS-BARRE Thibaut	MCF LRU	<a href="mailto:thibaut.coussens@univ-perp.fr">thibaut.coussens@univ-perp.fr</a>	* BOUIN Frédéric CHATRY Sylvain ALQUIER Jordane	MCF MCF Professionnel

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 20 novembre 2024

Le Président

Yvan AUGUET





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX  
DE LA COMPOSANTE  
SJE**

**Le Président de l'Université**

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;  
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;  
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

**ARRÊTE**

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant*			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE PRO Activités juridiques : métiers du droit de l'immobilier	L3 S5	COUSSENS-BARRE Thibaut	MCF LRU	<a href="mailto:thibaut.coussens@univ-perp.fr">thibaut.coussens@univ-perp.fr</a>	* BOUIN Frédéric ROBINNE Sébastien RIZZI Aldo	MCF MCF PAST (professionnel)
Parcours Droit de l'immobilier Paris	L3 S6	COUSSENS-BARRE Thibaut	MCF LRU	<a href="mailto:thibaut.coussens@univ-perp.fr">thibaut.coussens@univ-perp.fr</a>	* BOUIN Frédéric CHATRY Sylvain CHEMINANT Thierry	MCF MCF Professionnel

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 20 novembre 2024

Le Président  
Yvan AUGUET



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX  
DE LA COMPOSANTE  
SJE**

**Le Président de l'Université**

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;  
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;  
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;  
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

**ARRÊTE**

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE PRO Activités juridiques : métiers du droit de l'immobilier Parcours Gestion de la rénovation thermique des bâtiments Narbonne	L3 S5	non ouvert 2024-2025				
	L3 S6					

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 20 novembre 2024

Le Président

Yvan AUGUET





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX  
DE LA COMPOSANTE  
SJE**

**Le Président de l'Université**

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;  
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;  
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

**ARRÊTE**

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE PRO Activités juridiques : métiers du droit de l'immobilier Parcours Gestion de la rénovation thermique des bâtiments <i>Paris</i>	L3 S5	COUSSENS-BARRE Thibaut	MCF LRU	<a href="mailto:thibaut.coussens@univ-perp.fr">thibaut.coussens@univ-perp.fr</a>	* BOUIN Frédéric CHATRY Sylvain CHEMINANT Thierry	MCF MCF Professionnel
	L3 S6	COUSSENS-BARRE Thibaut	MCF LRU	<a href="mailto:thibaut.coussens@univ-perp.fr">thibaut.coussens@univ-perp.fr</a>	* BOUIN Frédéric CHATRY Sylvain CHEMINANT Thierry	MCF MCF Professionnel

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 20 novembre 2024

Le Président

Yvan AUGUET





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX  
DE LA COMPOSANTE  
SJE**

**Le Président de l'Université**

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;  
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;  
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;  
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

**ARRÊTE**

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE PRO Activités juridiques : métiers du droit privé	L3 S5	BOUNIOL Romain	MCF	<a href="mailto:romain.bouniol@univ-perp.fr">romain.bouniol@univ-perp.fr</a>	* GOMY Marc MOUNSIF Choukri FERRANDIZ Catherine	MCF Professionnel Professionnelle
Parcours Droit viticole Narbonne	L3 S6	BOUNIOL Romain	MCF	<a href="mailto:romain.bouniol@univ-perp.fr">romain.bouniol@univ-perp.fr</a>	* GOMY Marc MOUNSIF Choukri FERRANDIZ Catherine	MCF Professionnel Professionnelle

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 20 novembre 2024

  
 Le Président  
 Yvan AUGUET





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX  
DE LA COMPOSANTE  
SJE**

**Le Président de l'Université**

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;  
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;  
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut.

**ARRÊTE**

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER Droit de l'environnement et de l'urbanisme Narbonne	M1 S1	BOUIN Frédéric	MCF	<a href="mailto:frederic.bouin@univ-perp.fr">frederic.bouin@univ-perp.fr</a>	THOME Nathalie * FEVRIER Jean-Marc HURE Maxime VIGNOLLES Jérôme	MCF PR MCF Personnalité qualifiée
	M1 S2	BOUIN Frédéric	MCF	<a href="mailto:frederic.bouin@univ-perp.fr">frederic.bouin@univ-perp.fr</a>	ROBINNE Sébastien * FEVRIER Jean-Marc CHATRY Sylvain VIGNOLLES Jérôme	MCF PR MCF Personnalité qualifiée
MASTER Droit de l'environnement et de l'urbanisme Parcours Droit de l'urbanisme et du développement durable Narbonne	M2 S3	BOUIN Frédéric	MCF	<a href="mailto:frederic.bouin@univ-perp.fr">frederic.bouin@univ-perp.fr</a>	CHATRY Sylvain * FEVRIER Jean-Marc RIOS Jacobo VIGNOLLES Jérôme	MCF PR MCF Personnalité qualifiée
	M2 S4	BOUIN Frédéric	MCF	<a href="mailto:frederic.bouin@univ-perp.fr">frederic.bouin@univ-perp.fr</a>	CHATRY Sylvain * FEVRIER Jean-Marc HURE Maxime VIGNOLLES Jérôme	MCF PR MCF Personnalité qualifiée

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 20 novembre 2024

Le Président

Yvan AUGUET





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX  
DE LA COMPOSANTE  
SJE**

**Le Président de l'Université**

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;  
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;  
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

**ARRÊTE**

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER Droit de l'environnement et de l'urbanisme Paris	M1 S1	BOUIN Frédéric	MCF	<a href="mailto:frederic.bouin@univ-perp.fr">frederic.bouin@univ-perp.fr</a>	CHATRY Sylvain * FEVRIER Jean-Marc HURE Maxime CHEMINANT Thierry	MCF PR MCF Personnalité qualifiée
	M1 S2	BOUIN Frédéric	MCF	<a href="mailto:frederic.bouin@univ-perp.fr">frederic.bouin@univ-perp.fr</a>	LUCAS Katia * FEVRIER Jean-Marc CHATRY Sylvain CHEMINANT Thierry	MCF PR MCF Personnalité qualifiée
MASTER Droit de l'environnement et de l'urbanisme Parcours Droit de l'urbanisme et du développement durable Paris	M2 S3	BOUIN Frédéric	MCF	<a href="mailto:frederic.bouin@univ-perp.fr">frederic.bouin@univ-perp.fr</a>	CHATRY Sylvain * FEVRIER Jean-Marc PRIEUR Julien CHEMINANT Thierry	MCF PR Professionnel Personnalité qualifiée
	M2 S4	BOUIN Frédéric	MCF	<a href="mailto:frederic.bouin@univ-perp.fr">frederic.bouin@univ-perp.fr</a>	HURE Maxime * FEVRIER Jean-Marc CHATRY Sylvain CHEMINANT Thierry	MCF PR MCF Personnalité qualifiée

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 20 novembre 2024

Le Président

Yvan AUGUET





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX  
DE LA COMPOSANTE  
SJE**

**Le Président de l'Université**

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;  
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;  
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

**ARRÊTE**

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER Droit de l'immobilier Narbonne	M1 S1	CHATRY Sylvain	MCF	<a href="mailto:sylvain.chatry@univ-perp.fr">sylvain.chatry@univ-perp.fr</a>	BRUNEL Guillaume ROBINNE Sébastien * BOUIN Frédéric VIGNOLLES Jérôme	MCF LRU MCF MCF Personnalité qualifiée
	M1 S2	CHATRY Sylvain	MCF	<a href="mailto:sylvain.chatry@univ-perp.fr">sylvain.chatry@univ-perp.fr</a>	* BOUIN Frédéric FEVRIER Jean-Marc RIGAL Pierre VIGNOLLES Jérôme	MCF PR Personnalité qualifiée Personnalité qualifiée
MASTER Droit de l'immobilier Parcours Droit des biens et promotion immobilière Narbonne	M2 S3	CHATRY Sylvain	MCF	<a href="mailto:sylvain.chatry@univ-perp.fr">sylvain.chatry@univ-perp.fr</a>	FEVRIER Jean-Marc RIZZI Aldo * BOUIN Frédéric VIGNOLLES Jérôme	PR PAST MCF Personnalité qualifiée
	M2 S4	CHATRY Sylvain	MCF	<a href="mailto:sylvain.chatry@univ-perp.fr">sylvain.chatry@univ-perp.fr</a>	* FEVRIER Jean-Marc LE DANTEC Aude BOUNIOL Romain VIGNOLLES Jérôme	PR MCF MCF Personnalité qualifiée
MASTER Droit de l'immobilier Parcours Estimation des biens fonciers Narbonne	M2 S3	CHATRY Sylvain	MCF	<a href="mailto:sylvain.chatry@univ-perp.fr">sylvain.chatry@univ-perp.fr</a>	FEVRIER Jean-Marc VIGNOLLES Jérôme * BOUIN Frédéric	PR Personnalité qualifiée MCF
	M2 S4	CHATRY Sylvain	MCF	<a href="mailto:sylvain.chatry@univ-perp.fr">sylvain.chatry@univ-perp.fr</a>	* FEVRIER Jean-Marc BOUIN Frédéric VIGNOLLES Jérôme	PR MCF Personnalité qualifiée

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 20 novembre 2024

Le Président

Yvan AUGUET





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX  
DE LA COMPOSANTE  
SJE**

**Le Président de l'Université**

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;  
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;  
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

**ARRÊTE**

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant*			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER Droit de l'immobilier <i>Paris</i>	M1 S1	CHATRY Sylvain	MCF	<a href="mailto:sylvain.chatry@univ-perp.fr">sylvain.chatry@univ-perp.fr</a>	FEVRIER Jean-Marc ROBINNE Sébastien * BOUIN Frédéric CHEMINANT Thierry	PR MCF MCF Personnalité qualifiée
	M1 S2	CHATRY Sylvain	MCF	<a href="mailto:sylvain.chatry@univ-perp.fr">sylvain.chatry@univ-perp.fr</a>	FEVRIER Jean-Marc ROBINNE Sébastien * BOUIN Frédéric CHEMINANT Thierry	PR MCF MCF Personnalité qualifiée
MASTER Droit de l'immobilier Parcours Droit des biens et promotion immobilière <i>Paris</i>	M2 S3	CHATRY Sylvain	MCF	<a href="mailto:sylvain.chatry@univ-perp.fr">sylvain.chatry@univ-perp.fr</a>	BRUNEL Guillaume RIZZI Aldo * BOUIN Frédéric CHEMINANT Thierry	MCF LRU PAST MCF Personnalité qualifiée
	M2 S4	CHATRY Sylvain	MCF	<a href="mailto:sylvain.chatry@univ-perp.fr">sylvain.chatry@univ-perp.fr</a>	LE DANTEC Aude * BOUIN Frédéric FEVRIER Jean-Marc CHEMINANT Thierry	MCF MCF PR Personnalité qualifiée
MASTER Droit de l'immobilier Parcours Estimation des biens fonciers <i>Paris</i>	M2 S3	CHATRY Sylvain	MCF	<a href="mailto:sylvain.chatry@univ-perp.fr">sylvain.chatry@univ-perp.fr</a>	ROBINNE Sébastien VIGNOLLES Jérôme * BOUIN Frédéric CHEMINANT Thierry	MCF Personnalité qualifiée MCF Personnalité qualifiée
	M2 S4	CHATRY Sylvain	MCF	<a href="mailto:sylvain.chatry@univ-perp.fr">sylvain.chatry@univ-perp.fr</a>	FEVRIER Jean-Marc * BOUIN Frédéric VIGNOLLES Jérôme CHEMINANT Thierry	PR MCF Personnalité qualifiée Personnalité qualifiée

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 20 novembre 2024

Le Président

Yvan AUGUET





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX  
DE LA COMPOSANTE  
SJE**

**Le Président de l'Université**

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;  
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;  
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

**ARRÊTE**

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER Droit des affaires Parcours Droit économique et du marché, national et international	M1 S1	LECLERC Frédéric	PR	<a href="mailto:fredericleclerc.guadeloupe@gmail.com">fredericleclerc.guadeloupe@gmail.com</a>	DORANDEU Nicolas DINH Mai-Lan * MOULIN Jean-Marc JACQUES Aude	PR MCF PR Personnalité qualifiée
	M1 S2	LECLERC Frédéric	PR	<a href="mailto:fredericleclerc.guadeloupe@gmail.com">fredericleclerc.guadeloupe@gmail.com</a>	* DORANDEU Nicolas GALOKHO Cheik MOULIN Jean-Marc JACQUES Aude	PR MCF PR Personnalité qualifiée
	M2 S3	LECLERC Frédéric	PR	<a href="mailto:fredericleclerc.guadeloupe@gmail.com">fredericleclerc.guadeloupe@gmail.com</a>	BOUNIOL Romain * MOULIN Jean-Marc GALOKHO Cheik JACQUES Aude	MCF PR MCF Personnalité qualifiée
	M2 S4	LECLERC Frédéric	PR	<a href="mailto:fredericleclerc.guadeloupe@gmail.com">fredericleclerc.guadeloupe@gmail.com</a>	* MOULIN Jean-Marc CHATRY Sylvain NGANHOU Jean-Bosco JACQUES Aude	PR MCF MCF LRU Personnalité qualifiée

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 20 novembre 2024

Le Président

*Yvan AUGUET*  
Yvan AUGUET





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX  
DE LA COMPOSANTE  
SJE**

**Le Président de l'Université**

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;  
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;  
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;  
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

**ARRÊTE**

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER Justice, procès et procédures Parcours Contentieux nationaux, européens et transfrontaliers	M1 S1	MOULENAT Christine	MCF	<a href="mailto:christine.moulenat@univ-perp.fr">christine.moulenat@univ-perp.fr</a>	* DORANDEU Nicolas LUCAS Katia BRINGMANN Nicole BIELLMANN Cyril	PR MCF PAST Personnalité qualifiée
	M1 S2	MOULENAT Christine	MCF	<a href="mailto:christine.moulenat@univ-perp.fr">christine.moulenat@univ-perp.fr</a>	SOUSSE Marcel * ESCALE Raymond GALOKHO Cheik BIELLMANN Cyril	PR PAST MCF Personnalité qualifiée
	M2 S3	MOULENAT Christine	MCF	<a href="mailto:christine.moulenat@univ-perp.fr">christine.moulenat@univ-perp.fr</a>	* MABA Alban ESCALE Raymond BAISSET Didier BIELLMANN Cyril	MCF PAST PR Personnalité qualifiée
	M2 S4	MOULENAT Christine	MCF	<a href="mailto:christine.moulenat@univ-perp.fr">christine.moulenat@univ-perp.fr</a>	* VALETTE Vanessa ANDJECHAIRI Sarah PLANES Karine BIELLMANN Cyril	PR MCF MCF Personnalité qualifiée

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 20 novembre 2024

Le Président

Yvan AUGUET





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX  
DE LA COMPOSANTE  
SJE**

**Le Président de l'Université**

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;  
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;  
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

**ARRÊTE**

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER Administration publique	M1 S1	RAGIMBEAU Laure	MCF	<a href="mailto:laure.ragimbeau@univ-perp.fr">laure.ragimbeau@univ-perp.fr</a>	CALMETTE Jean-François * LUCAS Katia MARCHAND Lucile BAISSET Muriel	MCF MCF MCF Personnalité qualifiée
	M1 S2	RAGIMBEAU Laure	MCF	<a href="mailto:laure.ragimbeau@univ-perp.fr">laure.ragimbeau@univ-perp.fr</a>	CALMETTE Jean-François DOAT Mathieu * SOUSSE Marcel BAISSET Muriel	MCF PR PR Personnalité qualifiée
MASTER Administration publique Parcours Carrières du droit public	M2 S3	RAGIMBEAU Laure	MCF	<a href="mailto:laure.ragimbeau@univ-perp.fr">laure.ragimbeau@univ-perp.fr</a>	DOAT Mathieu SISTACH Dominique * SOUSSE Marcel BAISSET Muriel	PR MCF PR Personnalité qualifiée
	M2 S4	RAGIMBEAU Laure	MCF	<a href="mailto:laure.ragimbeau@univ-perp.fr">laure.ragimbeau@univ-perp.fr</a>	* LUCAS Katia CALMETTE Jean-François ALCOLEA-BURETH Anne-Marie BAISSET Muriel	MCF MCF PAST Personnalité qualifiée
MASTER Administration publique Parcours Expertise des territoires	M2 S3	RAGIMBEAU Laure	MCF	<a href="mailto:laure.ragimbeau@univ-perp.fr">laure.ragimbeau@univ-perp.fr</a>	ALCOLEA-BURETH Anne-Marie LIGNON Vincent * SOUSSE Marcel BAISSET Muriel	PAST MCF PR Personnalité qualifiée
	M2 S4	RAGIMBEAU Laure	MCF	<a href="mailto:laure.ragimbeau@univ-perp.fr">laure.ragimbeau@univ-perp.fr</a>	LUCAS Katia CALMETTE Jean-François * ALCOLEA-BURETH Anne-Marie BAISSET Muriel	MCF MCF PAST Personnalité qualifiée

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 20 novembre 2024

Le Président  
Yvan AUGUET


